



litige avec le trésor public

Par **titinose**, le **26/10/2020** à **17:39**

Bonjour , je regle et reçois la taxe foncière pour ma mère depuis avant qu'elle soit décédée en 2010 car la succession n'est pas établie entre 8 héritiers nous sommes .Le trésor public avait l'habitude de faire chacun une quote part et cette année y a eu un changement de personnel qui ne veut plus faire ce travail à envoyer à chacun le quote part on me demande de le faire. Que dois-je faire pour ce cas.

Par **youris**, le **26/10/2020** à **17:44**

bonjour,

que voulez-vous dire quand vous écrivez " car la succession n'est pas établie entre 8 héritiers " .

selon ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F263#:~:text=La%20taxe%20fonci%C3%A8re%20d'un,%C3%A9tablie%2>

au-delà de 3 indivisaires, le trésor public n'établit pas d'imposition personnalisée pour chaque indivisaire. Ils doivent s'arranger ensemble pour se répartir l'impôt à payer.

salutations